

LICENCE EN DROIT ECONOMIE GESTION
MENTION DROIT
1^{er} NIVEAU
SEMESTRE 1
GROUPE DE COURS N° 4
INSTITUTIONS INTERNATIONALES
JEUDI 15 DECEMBRE 2016
13H30 – 16H30

AUCUN DOCUMENT N'EST AUTORISÉ

Vous traiterez l'un des deux sujets suivants (aucun document n'est autorisé) :

Sujet n° 1 : commentaire de texte

Vous commenterez l'article 23 de la charte des Nations Unies :

« 1. Le Conseil de sécurité se compose de quinze Membres de l'Organisation. La République de Chine, la France, l'Union des Républiques socialistes soviétiques, le Royaume-Uni de Grande Bretagne et d'Irlande du Nord, et les Etats-Unis d'Amérique sont membres permanents du Conseil de sécurité. Dix autres Membres de l'Organisation sont élus, à titre de membres non permanents du Conseil de sécurité, par l'Assemblée générale qui tient spécialement compte, en premier lieu, de la contribution des Membres de l'Organisation au maintien de la paix et de la sécurité internationales et aux autres fins de l'Organisation, et aussi d'une répartition géographique équitable.

2. Les membres non permanents du Conseil de sécurité sont élus pour une période de deux ans.

Lors de la première élection des membres non permanents après que le nombre des membres du Conseil de sécurité aura été porté de onze à quinze, deux des quatre membres supplémentaires seront élus pour une période d'un an. Les membres sortants ne sont pas immédiatement rééligibles.

3. Chaque membre du Conseil de sécurité a un représentant au Conseil ».

Sujet n° 1 : dissertation

Le Secrétaire général des Nations-Unies